

Le bulletin



"Entretien

Rencontre avec Marie-France Roth Pasquier: le point sur les transports, la régionalisation, la jeunesse et l'intégration



2

"Enfance

Résultats de l'enquête sur l'accueil extrafamilial de jour



4

"Jeunesse

Le Centranim provisoirement relocalisé au château de Bulle

Un été animé au parc Saint-Paul



5



"Transports

Dès décembre 2017, la cadence des bus Mobul passera au quart d'heure



3

"Police

Le parcage hors case crée de l'insécurité



6

"Mobilité douce

L'offre de parcs à vélos se développe



7

Editorial

Raoul Girard, vice-syndic de Bulle

Des finances au service de la population

Il est certainement inutile de rappeler l'essor et le développement galopant de notre ville. Il est par contre important de souligner une fois de plus que cette croissance n'est pas une volonté active du Conseil communal, mais bien un souhait du peuple suisse. Les citoyens ont décidé, en acceptant la loi sur l'aménagement du territoire, de densifier les espaces construits et par là même les agglomérations. Telle est la nouvelle politique d'urbanisation dont s'est doté notre pays.

Alors oui, Bulle grandit, Bulle se développe envers et contre tout. Dans ce contexte, le travail du Conseil communal est d'accompagner cette croissance. C'est ce qu'il fait au quotidien. La bonne tenue des finances communales de ces deux dernières années doit permettre d'améliorer encore et tou-

jours la qualité de vie dans notre ville. Les finances ne seront jamais un but en soi, mais bien un outil au service de la population.

Car les projets ne manquent pas. Et ceux-ci auront un coût. Dès la fin de cette année, les bus Mobul passeront à une cadence plus urbaine, une cadence au quart d'heure. La mobilité est le défi le plus important d'une ville en croissance. Et celle-ci ne passe pas uniquement par les transports en commun. La mobilité douce, avec la pratique de la marche ou du vélo, est tout aussi prioritaire. L'amélioration des axes dévolus aux cycles et le développement d'une voie verte sont aujourd'hui un objectif important pour l'Exécutif.

Au-delà de la mobilité, ce sont finalement tous les pans des besoins d'une ville que nous devons consolider: les infrastructures sportives, l'intégration, le développement de la culture, la mise à disposition d'hébergements pour personnes âgées et, bien sûr, la recherche de solutions d'extensions pour nos sites scolaires et d'accueil extrascolaire.

Alors oui, la gestion des finances communales est une tâche importante. Mais elle ne l'est pas pour elle-même. Elle est au service de notre ville, de son développement, pour le bien de chacune et de chacun.

"Biodiversité

Biodiversité dans la vallée de la Trême



8

"Bulle verte

Chauffage à distance: le point sur le déploiement du réseau



9

"Bulle à découvrir

• LE TILLEUL (1730)

Cœur de la ville ancienne, pilier public et lieu où se tenaient les discussions importantes, le tilleul (ici vers 1910) fut planté entre 1730 et 1742. Il est remplacé par un nouvel arbre en 2004.

www.la-gruyere.ch > Destinations > Bulle > Découvrez le centre historique de Bulle



impresum



ÉCRIREZ-NOUS!
Ville de Bulle | Le bulletin
Grand-Rue 7
Case postale 32
1630 Bulle
bulletin@bulle.ch

ÉDITION
Ville de Bulle
Grand-Rue 7 | C.P. 32
1630 Bulle

TEXTES | PHOTOS
Ville de Bulle

CONCEPTION | RÉALISATION
16a communication
Case postale 284
1630 Bulle

CORRECTION | IMPRESSION
Glassonprint

TIRAGE
11 400 exemplaires

"Entretien

Mobul

Le 10 décembre 2017, les bus de l'agglomération bulloise passeront à une cadence au quart d'heure (voir en page 3). «Avec cette extension de l'offre du réseau Mobul, l'attractivité des bus va augmenter et nous espérons une nette hausse de la fréquentation», relève Marie-France Roth Pasquier, conseillère communale bulloise et présidente de Mobul.

Marie-France Roth Pasquier

- 49 ans
- Mariée, trois enfants de 10, 12 et 14 ans
- Formation: licence en sciences politiques à l'Université de Lausanne; diplôme supérieur en études européennes à l'Université de Louvain-la-Neuve (Belgique); brevet fédéral de technicienne en marketing.



Marie-France Roth Pasquier: «Espérons que les habitants prendront l'habitude de se déplacer en bus!»

Conseillère communale depuis 2011, Marie-France Roth Pasquier est responsable du Dicastère jeunesse, intégration, transports et régionalisation. Elle fait le point sur ses principaux dossiers, dont l'extension de l'offre du réseau de bus Mobul et le Projet d'agglomération de 3^e génération qui vise une planification coordonnée des transports, de l'urbanisation et de la gestion des paysages dans l'espace urbain.

■ Vous faites partie de l'Exécutif de la Ville de Bulle depuis 2011. Qu'est-ce qui vous motive dans votre fonction de conseillère communale?

Marie-France Roth Pasquier: Le fait de me mettre au service de la population et de tout mettre en œuvre pour faire évoluer positivement notre ville. La charge de travail d'un membre du Conseil communal est certes énorme, mais aussi passionnante. J'ai toujours eu un intérêt prononcé pour la chose publique, ce qui m'a d'ailleurs conduite à étudier les sciences politiques. Même si, au départ, ce n'était pas avec l'idée de me lancer dans la politique, mais plutôt dans la diplomatie... Les dossiers qui m'occupent, intéressants, constituent une autre source de motivation. Certains sont d'une grande complexité et nécessitent un travail considérable. Mais j'adore ça!

■ Entre votre entrée au Conseil communal et aujourd'hui, qu'est-ce qui a changé dans l'exercice d'une telle fonction?

En 2011, je faisais partie des deux nouvelles venues à l'Exécutif. Durant la législature 2011-2016, les anciens conseillers communaux étaient unanimes pour dire que la charge de travail des membres de

l'Exécutif s'était considérablement intensifiée. Pour ma part, j'ai particulièrement senti cette évolution depuis le début de la présente législature. Après un léger remaniement des dicastères, j'ai conservé la jeunesse et l'intégration, et j'ai pris la responsabilité des transports et de la régionalisation (n.d.l.r.: la responsabilité de la culture est passée dans d'autres mains), deux domaines où la quantité et le volume des dossiers ainsi que le nombre de séances sont très importants. Le nouveau dicastère de la régionalisation implique ma présence dans pratiquement toutes les associations régionales, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble de tous les dossiers en cours. De plus en plus de projets sont menés à l'échelle du district et le chef-lieu se doit de travailler avec l'ensemble de la Gruyère. Il en va de l'avenir de notre région.

■ Le 10 décembre prochain, les bus de l'agglomération bulloise passeront à une cadence au quart d'heure (voir en page 3). Qu'espèrent Mobul et sa présidente de cette extension de l'offre?

Avec ce développement de l'horaire, les communes de l'agglomération répondent à une demande. Depuis quelques années, la population appelait de ses vœux une extension de l'offre du réseau Mobul avec un passage à une cadence au quart d'heure. Désormais, j'espère vivement que les habitants emprunteront le plus souvent possible le bus pour leurs déplacements dans l'agglomération. Mobul pourra ainsi non seulement augmenter le nombre de ses passagers, condition indispensable au financement et au développement du réseau, mais aussi diminuer la charge de trafic automobile en ville, notamment aux heures de pointe. Chez les jeunes, prendre le bus est comme une évidence. En revanche, pour une grande partie des citoyens qui n'ont pas grandi avec cette offre encore relativement récente, se déplacer dans l'agglomération en transports publics n'est pas encore une habitude. Espérons que, petit à petit, ils la prendront! Avec le passage au quart d'heure, l'attractivité des bus va augmenter et nous espérons une nette hausse de la fréquentation. Mais nous ne nous attendons

pas à doubler immédiatement le nombre de passagers.

■ Le Projet d'agglomération de 3^e génération (PA3) a été déposé fin décembre 2016 auprès de la Confédération, dont la réponse ne sera pas connue avant la fin 2017. Quel est l'objectif de cette troisième mouture?

Le PA3 est un instrument de planification qui poursuit trois objectifs principaux. Tout d'abord, il s'agit d'accompagner le développement urbain: la nouvelle gare et ses projets immobiliers ainsi que le développement d'autres quartiers de Bulle entraîneront une importante charge de trafic supplémentaire qu'il s'agit de gérer (n.d.l.r.: selon les prévisions, plus de 20 000 véhicules supplémentaires circuleront chaque jour à Bulle d'ici à 2030). Le deuxième objectif est de répondre aux exigences de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Il est à relever que le PA3 ne prévoit aucune extension de zones à bâtir destinées à l'habitat: les capacités d'accueil pour de nouveaux habitants dans l'agglomération sont suffisantes à long terme. Ce nouveau Projet d'agglomération répond donc parfaitement à l'objectif principal de la nouvelle LAT, qui est de densifier les centres urbains. Enfin, le troisième objectif est de pouvoir bénéficier du subventionnement fédéral pour une partie des importants investissements projetés dans le cadre du PA3 et de l'étude Vision 2030 dont il est issu.

■ Quels sont les grands axes et les principales mesures de ce nouveau Projet d'agglomération?

Le PA3 s'articule autour de quatre thèmes principaux: la mobilité douce, l'urbanisation, les transports publics et l'environnement. Chacun d'eux comprend toute une série de mesures. A titre d'exemple, on peut citer la poursuite du développement des voies vertes – dont les futures voies vertes de la nouvelle gare et le long de la forêt de Bouleyres – ou le renforcement de l'offre de transports publics desservant l'agglomération, qui offrira une alternative efficace au transport individuel motorisé. Celle-ci passera par la réalisation de mesures destinées à prioriser les lignes de bus et

«Bulle était une ville où tout le monde se connaissait. Face à cette cité qui grandit très vite, il est important d'encourager le «vivre ensemble», de favoriser la rencontre par le biais de projets ou de manifestations.»

à fluidifier le trafic. Dans ce cadre, la mesure la plus «spectaculaire» prévue par l'étude Vision 2030 est le réaménagement du tronçon routier sur l'axe accrochage de Riaz - route de Riaz - rue du Château-d'En-Bas - route de la Pâla - rue de Vevey.

■ Le bâtiment du Service de la jeunesse, à la rue du Marché 16, sera prochainement rénové et transformé (voir en page 5). En quoi ces travaux sont-ils nécessaires?

Ils sont indispensables, car le bâtiment ne répond plus aux normes actuelles, tant sur les plans sécuritaire et énergétique qu'au niveau de l'accueil des personnes à mobilité réduite. Quant aux locaux, ils ne sont plus adaptés à ses utilisateurs, collaborateurs du Service de la jeunesse comme visiteurs. A l'image du bâtiment de l'ancien Institut Sainte-Croix, ce bâtiment d'angle de style néoclassique datant de 1821 est un édifice emblématique de la ville qu'il convient de pérenniser. Qui plus est, sa situation en plein centre-ville est idéale pour une institution comme le Service de la jeunesse et les nombreuses activités qu'il y déploie. Un moment, il était question de reloger le Centranim dans l'ancien Institut Sainte-Croix, avant que celui-ci ne devienne la Résidence du Marché, le projet d'hébergements pour seniors qui s'est récemment concrétisé.

■ Cours de français en plein air, Fête des voisins ou encore Festival des soupes (voir en page 12): de nouveaux projets ou manifesta-

tions favorisant l'intégration et la cohésion sociale ont vu ou verront le jour en ville de Bulle...

Il n'y a pas si longtemps, Bulle était une ville où tout le monde se connaissait. Face à cette cité qui grandit très vite et accueille chaque année de nouveaux habitants, dont une part importante provenant de l'extérieur du canton, il est important d'encourager le «vivre ensemble», de favoriser la rencontre par le biais de projets ou de manifestations. De telles initiatives sont aussi des actions préventives, au même titre que le rôle tenu par les travailleurs sociaux hors murs. L'initiative citoyenne Bulle Sympa et ses ambassadeurs ou agents Sympa jouent également un rôle essentiel pour permettre une meilleure intégration de toutes les populations qui vivent à Bulle: enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, communautés étrangères ou nouveaux arrivants.

■ Quels sont les autres grands dossiers qui vont vous occuper d'ici à la fin de la législature?

En lien avec la régionalisation, des dossiers et projets d'envergure vont occuper le Conseil communal ces prochaines années. Comme le Centre sportif régional, l'avenir des remontées mécaniques et des stations touristiques, la réalisation d'un EMS régional, la mise en place d'une association culturelle régionale, l'élaboration d'un nouveau Plan directeur régional – qui prévoit la concentration des zones d'activité dans l'agglomération – ou encore le projet de commune unique en Gruyère.

"Transports

Les bus Mobul vont passer au quart d'heure

Dès l'entrée en vigueur du nouvel horaire des CFF, le 10 décembre 2017, les bus de l'agglomération bulloise passeront à une cadence au quart d'heure sur les lignes 1 (La Tour-de-Trême - Riaz) et 2 (Morlon - Vuadens). En six ans, le nombre d'usagers du réseau Mobul a plus que doublé (de 454 000 en 2010 à 1,12 million en 2016).



Cadence des transports: les lignes 1 et 2 de Mobul vont passer au quart d'heure dès le 10 décembre 2017

Mobul augmente la cadence: dès l'entrée en vigueur du nouvel horaire des CFF, le 10 décembre 2017, les lignes de bus 1 (La Tour-de-Trême - Riaz) et 2 (Morlon - Vuadens) seront dédoublées. Le passage à une cadence au quart d'heure s'inscrit dans le Projet d'agglomération de 3^e génération (PA3). Un transfert modal entre le transport individuel motorisé et le transport public est en effet indispensable pour assurer le bon fonctionnement du réseau routier.

faveur de cette augmentation de la cadence.

FRÉQUENTATION PLUS QUE DOUBLÉE EN SIX ANS

En décembre 2009, les premiers bus Mobul circulaient dans l'agglomération bulloise. Entre la première année d'exploitation et 2016, le nombre de passagers a plus que doublé, passant de 454 000 à 1,12 million. Soit une augmentation de près de 250% en six ans.

Le doublement de la cadence des bus Mobul s'inscrit dans le Projet d'agglomération de 3^e génération (PA3). Les différentes études menées dans le cadre de cette troisième mouture ont en effet démontré que le bon fonctionnement du réseau routier de l'agglomération dépendait entre autres de la réussite du transfert modal entre le transport individuel motorisé et le transport public. Pour rappel, à l'horizon 2030, plus de 20 000 véhicules supplémentaires circuleront chaque jour à Bulle.



Les usagers – actuels ou futurs – des transports publics peuvent se réjouir: l'offre continue de s'étendre dans l'agglomération bulloise. Dès le 10 décembre 2017, date de l'entrée en vigueur du nouvel horaire des CFF, les bus de Mobul passeront au quart d'heure sur la ligne 1 (La Tour-de-Trême - Riaz) et la ligne 2 (Morlon - Vuadens). Le 16 mars 2017, les délégués de l'association de communes Mobul se sont prononcés à l'unanimité en

ALLÉGER LA CHARGE DE TRAFIC

Le passage au quart d'heure est une condition importante de l'attractivité du transport public. Avec une telle cadence, nombre de passagers potentiels seront captés par le réseau de bus, allégeant ainsi d'autant la charge de trafic de l'agglomération.

Le coût supplémentaire de cette nouvelle prestation est estimé à

1,35 million de francs. Quant aux recettes supplémentaires, elles sont estimées à 300 000 francs. Le solde sera pris en charge à hauteur de 450 000 francs par les communes de Mobul – Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz et Vuadens – et de 600 000 francs par le canton.

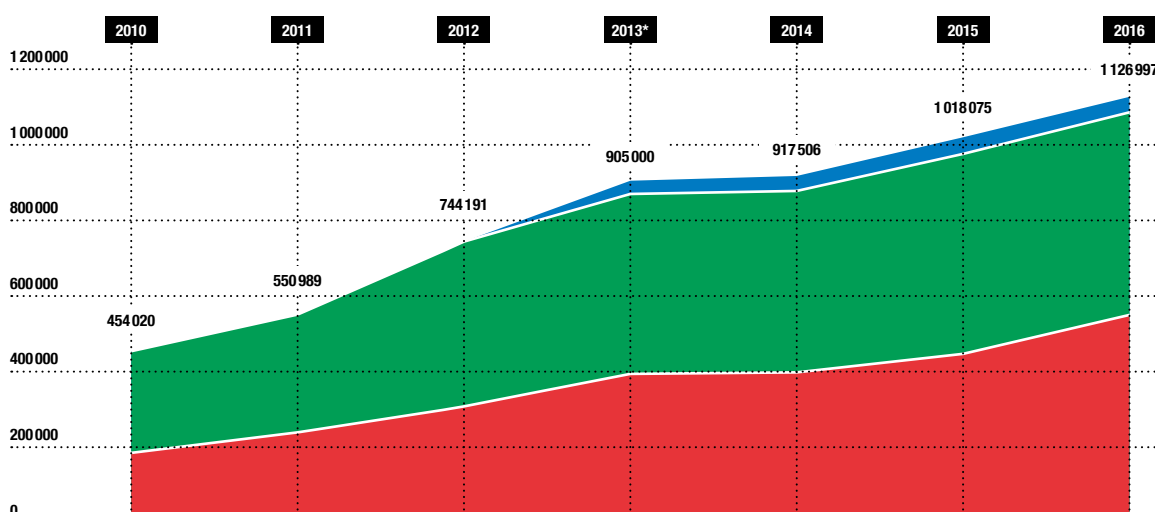
La loi fribourgeoise sur les transports précise en effet que le canton participe à hauteur de 57,5% aux

coûts d'exploitation des lignes des communautés régionales. Quant à son règlement d'exécution, il précise les valeurs minimales de fréquentation pour obtenir la pleine part cantonale: le taux de couverture de chaque ligne doit être de 20%. En 2016, la ligne 1 affichait un taux de fréquentation de 29% et la ligne 2 de 31%. De l'avis des spécialistes, le passage au quart d'heure entraînera une augmenta-

tion de la fréquentation permettant d'atteindre le taux de couverture minimal.

Infos MOBUL

www.bulle.ch > Transports et mobilité > Transports publics
www.mobul.ch



Fréquentation et évolution du nombre de voyageurs

- 1,12 million de voyageurs en 2016 (+11% par rapport à 2015)
- Croissance constante (de près de 250%) depuis 2010
- *2013: aux 905 000 passagers transportés s'ajoutent environ 118 000 passagers pour le Comptoir gruérien (estimation!)

- Mobul 1
- Mobul 2
- Mobul 3



"Enfance

Accueil extrafamilial de jour

La Ville de Bulle a procédé à sa deuxième enquête sur les besoins des familles en places d'accueil extrafamilial de jour. Il en est ressorti que l'offre actuelle est globalement suffisante, tant pour le secteur préscolaire (0 à 4 ans) qu'extrascolaire (enfants de 1H à 8H). Ces prochaines années, les efforts pour couvrir l'essentiel des besoins des familles se poursuivront.

Règlement scolaire

La Ville de Bulle planche sur une refonte de son règlement scolaire. Rappel des principales tâches que la nouvelle législation cantonale sur la scolarité obligatoire délègue aux communes.



Accueil extrafamilial de jour: résultats de l'enquête

La Ville de Bulle publie les conclusions de sa deuxième enquête sur les besoins des familles en places d'accueil extrafamilial de jour.

De manière générale, l'offre actuelle répond à la demande, tant pour le secteur préscolaire que pour l'accueil extrascolaire. A l'avenir, la commune continuera de tout mettre en œuvre afin de couvrir l'essentiel des besoins des familles.



L'automne dernier, la Ville de Bulle a procédé, après celle de 2012, à sa deuxième enquête sur les besoins des familles en places d'accueil extrafamilial de jour. Conformément à la Loi cantonale du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) et à son règlement d'application (RStE), les communes sont en effet tenues de mener, tous les quatre ans, une évaluation des besoins en la matière. Celle-ci porte sur le nombre et le type de places d'accueil extrafamilial nécessaires pour couvrir les besoins. Il appartient ensuite aux communes d'interpréter les résultats et de prévoir leurs planifications en fonction des résultats reçus.

De manière générale, l'offre actuelle en matière d'accueil extrafamilial de jour répond à la demande.

Dans le but de susciter la plus grande participation possible, le Conseil communal a décidé de distribuer le questionnaire élaboré par le Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ainsi que la lettre explicative à tous les ménages bullois concernés au moment de l'enquête. Soit 1950 ménages, représentant 3020 enfants de 0 à 12 ans. Ainsi, à la fin des vacances d'automne, le matériel d'enquête a été envoyé par courrier aux 600 ménages n'ayant que des enfants en âge préscolaire (0 à 4 ans) et distribué dans les classes aux 1350 ménages ayant soit uni-

quement des enfants scolarisés (enfants de 1H à 8H) soit des enfants non scolarisés et des enfants scolarisés.

MODESTE TAUX DE PARTICIPATION À L'ENQUÊTE

Sur les 1950 questionnaires d'enquête distribués, 405 ont été retournés, soit un taux de réponse de 20,8%. Une fois les questionnaires non exploitables retranchés, seuls 362 ont pu être pris en considération, ce qui ramène le taux de réponse à 18,6%. Au final, les questionnaires ne représentent que 611 des 3020 enfants concernés par l'enquête, soit le 20,2%: 235 des 1071 enfants non scolarisés (21,9%) et 376 des 1949 enfants scolarisés (19,3%). Corollaire, pour 2409 enfants, soit 4 enfants sur 5, la Ville de Bulle ne dispose d'aucune information sur les besoins en places d'accueil extrafamilial.

Ce modeste taux de participation rend difficile, voire impossible l'interprétation des résultats de l'enquête. Face à ce constat, et afin de mieux cerner les éventuels besoins, le Conseil communal a décidé de procéder à deux démarches complémentaires, l'une concernant le domaine préscolaire, l'autre le domaine extrascolaire.

SONDAGE: L'OFFRE EN CRÈCHES SUFFISANTE

Pour le préscolaire, la commune a effectué un sondage téléphonique directement auprès de l'ensemble des crèches et garderies. L'objectif de cette démarche était de connaître leur taux d'occupation et le nombre de places dont elles dis-

posent. Il en est ressorti que l'offre en places d'accueil proposée par les structures de la petite enfance est aujourd'hui suffisante.

En effet, cinq crèches ont un taux d'occupation situé entre 60 et 96% et une crèche, qui offre 32 places en nurserie et 36 pour les plus grands, affiche un taux d'occupation se situant entre 10 et 15%.

Concernant le domaine extrascolaire, la Ville de Bulle, via son Service des écoles, chargé de la gestion de l'accueil extrascolaire, a mené une enquête de terrain auprès des structures d'accueil des différents sites scolaires afin d'identifier les éventuelles de-

mandes de familles en attente. Là aussi, il apparaît que l'offre actuelle est globalement suffisante. Tout au plus une demande se profile-t-elle peu à peu pour une augmentation des possibilités d'accueil à midi et en fin de journée.

COUVRIR LES BESOINS

La Ville de Bulle est toutefois consciente que, avec l'évolution démographique et la hausse prévisible des effectifs scolaires, les demandes sont appelées à augmenter les années à venir. Pour y répondre, elle mettra tout en œuvre pour continuer de couvrir l'essentiel des besoins de la population en matière d'accueil extrafamilial

Un sondage effectué auprès des crèches et garderies a mis en lumière que l'offre en places d'accueil est à ce jour suffisante.

de jour. Comme elle l'a fait dernièrement avec l'accueil extrascolaire qui, depuis la rentrée scolaire 2016-2017, couvre également les demi-journées de congé durant la semaine scolaire pour les degrés 1H à 4H.

Nouveau règlement scolaire

Révision jusqu'au 1^{er} août 2018

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la scolarité obligatoire (au 1^{er} août 2015) et de son règlement d'exécution (au 1^{er} août 2016), chaque commune a jusqu'au 1^{er} août 2018 pour réviser son règlement scolaire. La nouvelle mouture devra préciser, dans les limites de la législation cantonale supérieure, les tâches qui lui sont attribuées.

.....
Chaque établissement scolaire est placé sous la direction d'un(e) responsable d'établissement (RE). Le(la) RE est responsable de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion administrative et pé-

dagogique de son établissement, de la conduite du personnel, de la qualité de l'enseignement et de l'éducation ainsi que de la collaboration avec les partenaires de l'école auprès desquels il(elle) représente l'établissement. Le(la) RE collabore étroitement avec les communes dans l'accomplissement des tâches de celles-ci. Il appartient à la commune d'établir la liste des enfants devant commencer l'école et d'en informer les parents. Elle doit aussi surveiller l'évolution des effectifs et en prévoir les conséquences en termes d'ouvertures et de fermetures de classes. Mettre à disposition les locaux et installations scolaires, les équiper, les entretenir et en assu-

rer la gestion courante, engager le personnel administratif et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement figurent également parmi les attributions communales. La commune doit aussi approuver l'organisation de l'année scolaire, proposer un accueil extrascolaire conformément à la législation spéciale et pourvoir au transport des élèves (à défaut de transports publics, prioritaires). Jusqu'au 1^{er} août 2018, un conseil scolaire communal précisera les modalités, devra être constitué.

Infos

www.fr.ch/dics et www.fr.ch/osso

"Jeunesse

Rénovation du bâtiment du Service de la jeunesse

La vénérable bâtisse de la rue du Marché 16 qu'occupe depuis dix ans le Centranim sera prochainement rénovée et transformée. Le temps des travaux, qui dureront une année, le Service de la jeunesse sera provisoirement relocalisé au château de Bulle.

Animations estivales au parc Saint-Paul

Le collectif Saint-Paul People, avec le soutien de la Ville de Bulle, a mis sur pied un vaste programme d'activités afin d'animer le parc Saint-Paul durant les mois de juillet et d'août.



Rénovation: le Centranim trouve refuge au château

Le bâtiment du Service de la jeunesse, à la rue du Marché 16, sera rénové et transformé. Outre la mise en conformité de l'édifice et le réaménagement des locaux, cette réfection améliorera la qualité de l'accueil des jeunes et de leurs parents.

Le temps des travaux, qui seront initiés cet automne et devraient durer une année, le Centranim sera relogé au château de Bulle.



Après la rénovation du bâtiment de l'ancien Institut Sainte-Croix, la Ville de Bulle continue de contribuer à la préservation et à la mise en valeur de son patrimoine immobilier historique. Le bâtiment occupé depuis dix ans par le Service de la jeunesse fera en effet dès cet automne l'objet d'importants travaux de rénovation et de transformation. Indispensable afin de répondre aux normes actuelles, la réalisation du projet de réfection du bâtiment a fait l'objet d'un crédit d'investissement de 2,1 millions de francs accordé en décembre 2016 par le Conseil général.

Prévus sur une année, les travaux consistent en la rénovation

complète des installations techniques et des blocs sanitaires. Ils comprennent aussi l'agencement d'une cuisine, l'installation d'un ascenseur et l'amélioration énergétique de l'enveloppe du bâtiment, protégé en catégorie 2. Le rafraîchissement des façades et le remplacement des volets permettront également de mettre en valeur les éléments décoratifs.

OPTIMISER L'ACCUEIL DES VISITEURS

Si elle implique forcément des contraintes organisationnelles et un déménagement provisoire, la rénovation du bâtiment du Service de la jeunesse réjouit Maxime Pas-

quier. «Le réaménagement des espaces et des locaux favorisera une meilleure qualité de l'accueil des visiteurs», apprécie le chef du Service de la jeunesse.

Un espace d'accueil sera créé au rez-de-chaussée. Il comprendra le bureau des animateurs, lequel ne répond actuellement plus aux besoins du service. «Cet espace d'accueil est appelé à devenir un centre d'informations et de conseils pour les jeunes et leurs parents, pour toutes les questions liées à l'enfance et à la jeunesse. L'objectif n'est pas d'en faire un guichet social semblable à celui du canton de Fribourg, mais de pouvoir renseigner les personnes

de passage ou pour le moins les orienter vers les bonnes structures.» Quant aux nombreuses activités proposées aujourd'hui par le Centranim à l'intention des enfants (Pré-en-Bulle, pour les 6-10 ans) et des adolescents (La-Bulle, pour les 10-18 ans), elles bénéficieront d'un cadre mieux adapté.

RELOCALISATION AU CHÂTEAU

Le temps des travaux, dont la réalisation est prévue jusqu'en automne 2018, le Service de la jeunesse sera relogé au château de Bulle, où la commune louera au canton une grande partie des salles du premier étage. S'il disposera d'un peu moins de place que

dans ses locaux actuels, le Centranim pourra maintenir la majorité de son offre.

MAINTIEN DES ACTIVITÉS

Ainsi, l'accueil libre des jeunes et celui des enfants, le mercredi après-midi, se poursuivront. Certaines activités devront toutefois être momentanément interrompues, à l'image des cours de hip-hop. «Afin de préserver l'essentiel du programme, nous prévoyons notamment de développer les activités extérieures», souligne Maxime Pasquier. Quant aux habituels événements mis sur pied par le Service de la jeunesse, ils seront pour la plupart maintenus.

Un été au parc Saint-Paul

Convivialité et vivre ensemble

Afin d'animer la ville de Bulle à la belle saison et de redonner vie au parc du Vieux-Comté, le collectif Saint-Paul People a mis sur pied un vaste programme d'activités. Proposées durant les mois de juillet et d'août, elles seront lancées le 2 juillet avec la Fête du parc Saint-Paul.

Changer l'image du parc du Vieux-Comté – plus communément appelé parc Saint-Paul – en y favorisant la convivialité et le vivre ensemble: tel est l'objectif que s'est donné le collectif Saint-Paul People. L'été dernier, en collaboration avec la Ville de Bulle,

cette démarche citoyenne avait notamment débouché sur la création d'un fitness urbain et l'élargissement de la piste de pétanque. Afin de poursuivre la réappropriation de ce parc par les habitants, le collectif a décidé d'y développer l'offre d'animation estivale.

Ainsi, pour divertir – gratuitement – les citoyens bullois, de nombreuses activités seront proposées durant les mois de juillet et d'août. Au programme: des cours de danse aérobic en famille (le mardi de 18 h 30 à 19 h 30), des rencontres de breakdance (le jeudi de 18 h à 19 h 30), des cours de capoeira (dès 6 ans, le vendredi de 17 h 30 à 18 h 30) ou encore

des initiations au yoga (le 13 juillet ainsi que les 9, 16, 23, 24, 30 et 31 août). L'ensemble de ces animations et cours organisés en plein air seront dispensés par des bénévoles.

Cet «été au parc Saint-Paul» sera lancé le dimanche 2 juillet avec une grande fête, à laquelle toute la population bulloise est conviée. Yoga, aérobic, grimage, capoeira, démonstrations de breakdance et de workout (fitness urbain), pétanque et concerts animeront le parc, de 10 h à 20 h.

Le Cabal'été de retour!

Toujours dans la volonté de faire revenir les habitants dans les

parcs de la cité, le Service de la jeunesse de Bulle animera le parc du Cabalet, du 21 juin au 8 juillet. Nouveauté de cette deuxième édition du Cabal'été, le programme sera divisé en trois semaines thématiques: musicale, intergénérationnelle et sportive. Chaque week-end, un événement – la Fête de la musique le dimanche 18 juin, Jeux m'éclatent! le samedi 24 juin et Bulle d'équilibre le samedi 1^{er} juillet – annoncera le thème de la semaine suivante.

Infos

Service de la jeunesse
Tél. 026 913 86 44
www.bulle.ch > Jeunesse
www.centranim.ch



"Police

Enrayer le phénomène du parcage hors case

La Ville de Bulle tire la sonnette d'alarme: le stationnement hors case, source de danger pour les piétons comme pour les automobilistes, est en augmentation. Entretien avec le chef de la police locale.



Souillures canines

En ville de Bulle, les souillures de chiens sur le domaine public sont en augmentation. Le moyen le plus efficace pour endiguer cette tendance? Ramasser les crottes. Car détenir un chien, c'est aussi une affaire de responsabilité.

«Le parcage hors case crée de l'insécurité»

Ces derniers mois, Bulle fait face à une recrudescence du stationnement hors case, principalement au centre-ville. Or, certains automobilistes ont tendance à l'oublier: parquer son véhicule hors des zones autorisées crée de l'insécurité. Le point avec le sergent-major Jean-Claude Tissot, chef de la police locale.



■ Le stationnement hors case en ville de Bulle est en recrudescence. Sergent-major Jean-Claude Tissot, selon vous, à quoi est due cette tendance?

Le développement de la ville s'accompagne d'une augmentation de trafic: de plus en plus de véhicules circulent à Bulle! Et malheureusement, certains conducteurs parquent hors case en pensant à tort qu'ils ne gênent personne et ne créent pas de l'insécurité. L'aménagement du centre-ville, caractérisé en certains endroits par des trottoirs au niveau de la chaussée, par exemple sur la place du Marché, représente aussi une tentation pour ces automobilistes indisciplinés. A signaler que le phénomène du parcage hors case concerne avant tout les voitures, et non les motos ni les vélos.

■ Quels sont les secteurs de la ville les plus touchés?

Essentiellement le centre-ville: la Grand-Rue, la place du Marché, les Halles, la rue Saint-Denis et la rue de la Sionge sont les principaux secteurs concernés et où la police locale effectue la plupart de ses contrôles. Sur la place Saint-Denis notamment, on voit hélas trop souvent des véhicules parqués à même les trottoirs! Face à ce constat, les patrouilles effectuées aux abords de cette place ont été intensifiées, selon le vœu du Conseil communal. Par ailleurs, l'interdiction du stationnement hors case a aussi pour objectif de garantir

la sécurité des sorties d'immeubles. Or, il arrive fréquemment que des privés nous informent de problèmes, surtout le soir. Dans la mesure du possible, nous intégrons alors les secteurs touchés dans nos contrôles nocturnes.

■ Ce phénomène est-il davantage marqué la journée ou le soir?

Clairement le soir et la nuit, même si le parcage hors case est aussi fréquent le jour, principalement devant les Halles. En soirée, il y a bien sûr moins de piétons et d'enfants dans les rues. Le danger est donc moindre, mais il subsiste! D'où la nécessité d'effectuer ponctuellement des contrôles nocturnes, principalement le week-end, sans toutefois que cela devienne une chasse aux sorcières. Autre constat: le soir, le parking Bulle-Centre est souvent oublié par les automobilistes, alors qu'il y a la plupart du temps de nombreuses places libres. En revanche, depuis quelque temps, il est davantage fréquenté la journée, même si certains ne l'utilisent encore qu'en dernier recours, lorsqu'ils ne trouvent pas de place de parc en surface.

■ Face à un cas de parcage hors case, quelle est l'attitude de la police locale: coller systématiquement le contrevenant?

Sanctionné d'une amende d'ordre de 40 francs, le stationnement hors case est considéré comme une infraction bénigne. Mais si la police locale ne sévissait pas, la situation s'empirerait et la ville perdrait peu à peu son caractère piétonnier. Nous devons déployer une énergie folle pour tenter d'enrayer cette recrudescence du parcage hors case. Cela dit, nous ne faisons pas que de la répression, mais aussi de la prévention. Par exemple, quand nous voyons un véhicule mal parqué et que nous apercevons son propriétaire, nous l'invitons à aller se garer ailleurs. Le stationnement est l'une des nombreuses missions assurées par les agents de la police locale, mais ce n'est assurément pas la facette la plus intéressante de notre métier. Certains ne comprennent pas – ou ne veulent pas comprendre – notre mission et nous considèrent comme des diabolins qui mettent des amendes. Quand nous en infligeons, ce n'est jamais de gaieté de cœur.

■ Quel message souhaiteriez-vous faire passer auprès de la population?

Le stationnement hors case est interdit, y compris le soir et le week-end. C'est une question de sécurité, pour les piétons comme pour les automobilistes, dont la visibilité peut par exemple être limitée lors de sorties de rues. Il s'agit aussi de respecter l'aménagement mis en place: les espaces laissés libres doivent le rester! Et n'oublions pas que la mobilité douce, c'est bon pour la santé.



«Campagne chiens»: stop aux crottes!

Bien vivre ensemble

Dans leur travail quotidien, les employés communaux sont toujours plus confrontés à des souillures de chiens. Au nom du «bien vivre ensemble», la Ville de Bulle en appelle au comportement responsable des détenteurs de nos amis à quatre pattes.

Certains gestes civiques contribuent à la propreté d'une ville où il fait bon vivre. Ramasser les déjections de son compagnon à quatre pattes en fait partie. Las, ces derniers mois, les employés communaux du centre d'entretien doivent toujours plus composer au quotidien avec les déjections canines. Devant ce constat, une petite piqûre de rappel à l'intention des maîtres s'impose.

Tout détenteur de chien doit veiller à ce que son compagnon ne souille pas le domaine public et privé d'autrui. La présence de systèmes d'élimination des déchets canins – les fameuses toilettes pour chiens – étant généralisée depuis bon nombre d'années sur le territoire communal, il est facile d'adopter un comportement exemplaire et responsable. Pour rafraîchir certaines mémoires, la police locale mène depuis ce printemps une «campagne chiens» afin de verbaliser le non-ramassage des crottes en ville de Bulle, mais aussi de procéder à divers contrôles.

En effet, il convient notamment de rappeler que tous les chiens doivent être annoncés sans attendre auprès du contrôle des habitants et doivent figurer dans la banque de données des chiens AMICUS. Par ailleurs, certaines races de chiens sont soumises à autorisation de détention du canton.

Au nom du «bien vivre ensemble», il est essentiel de maintenir la cordialité entre la population et les détenteurs de chiens. Alors, stop aux crottes!



"Mobilité douce

L'offre de parcs à vélos se développe

La mise en œuvre du plan d'action vélo poursuit sa route. Ce printemps, plusieurs améliorations ont été apportées aux infrastructures de stationnement en ville de Bulle. Avis aux amateurs de mobilité douce: les possibilités de parquer sa petite reine ne manquent pas!



Mobilité: la petite reine au repos

«Il n'y a pas de places devant l'école: pas étonnant que les parents amènent les enfants en voiture! Il manque des places couvertes, il pleut souvent dans la verte Gruyère! Les supports à vélo ne sont pas pratiques!»
– Pas de souci, le plan d'action vélo s'en occupe!

L'enquête vélo menée en 2015 auprès de la population bulloise a révélé que le stationnement des vélos posait problème: plus de 200 remarques ont été recueillies sur ce sujet. Un vélo dont il ne reste qu'une roue accrochée à un cadenas, un autre tombé à terre après une rafale de vent, un troisième accroché à un lampadaire et celui-là encore, détrempé par la pluie: les indices ne manquent pas pour rendre compte de l'inadéquation des parcs à vélos.

Plusieurs points faibles ont ainsi pu être identifiés en ville de Bulle. L'enquête a notamment révélé que beaucoup de citoyens ne connaissaient pas les nombreuses possibilités de parquer leur vélo au centre-ville. L'offre y est pourtant dense – la carte ci-contre le montre – et les supports presque tout neufs.

Les infrastructures publiques (écoles, centres sportifs, musée, places, etc.) ont été passées sous la loupe d'experts et plusieurs améliorations ont été apportées ce printemps (voir carte). Nouveaux supports, nouvelle toiture, nombre de places augmenté, meilleur emplacement: vos vélos au repos sont désormais choyés!

Aux abords des commerces également, l'offre a souvent été jugée insuffisante ou inadéquate par les personnes interrogées dans l'enquête. Sur terrain privé, ces infrastructures ne peuvent pas être améliorées par les autorités bulloises, qui doivent se contenter de fournir des conseils aux propriétaires (voir le complément: «ABC du parc à vélos pour les privés»).

À LA GARE, SÉCURITÉ ET CONFORT MAXIMAUX

La place des vélos est aussi repensée dans le cadre de la planification de la nouvelle gare. Les usagers des trains et des bus pourront laisser leur vélo en toute sécurité dans un parking fermé et surveillé: plus de mauvaise surprise au moment de récupérer sa petite reine pour aller au travail ou rentrer à la maison! Emplacement, présence de personnel et offre de petits services à la clientèle: les contours de cette installation sont en train d'être définis.

Votre vélo sera choyé au repos? A vous désormais de le lui faire mériter!

Infos

Résultat de l'enquête vélo

www.bulle.ch > Transports et mobilité > Vélo

ABC du parc à vélos pour les privés

Les besoins du cycliste qui veut parquer son vélo se résument en quelques points:

- minimiser les risques de vol et de chute, grâce à un support permettant d'appuyer et d'attacher le cadre du vélo;
- protéger le vélo contre les intempéries, en particulier si la durée du stationnement est longue;
- accéder aux places de parc en toute sécurité et sans devoir descendre du vélo;
- limiter au maximum la distance séparant la place de parc de l'entrée du bâtiment;
- disposer de places en nombre suffisant.

Une petite fiche de recommandation a été élaborée à l'intention des privés devant équiper leurs bâtiments de parcs à vélos (entreprises, propriétaires immobiliers, commerces). Des conseils pratiques leur sont donnés pour que l'offre mise en place réponde le mieux possible aux besoins des futurs utilisateurs. Une manière de maximiser l'utilité de cet investissement!

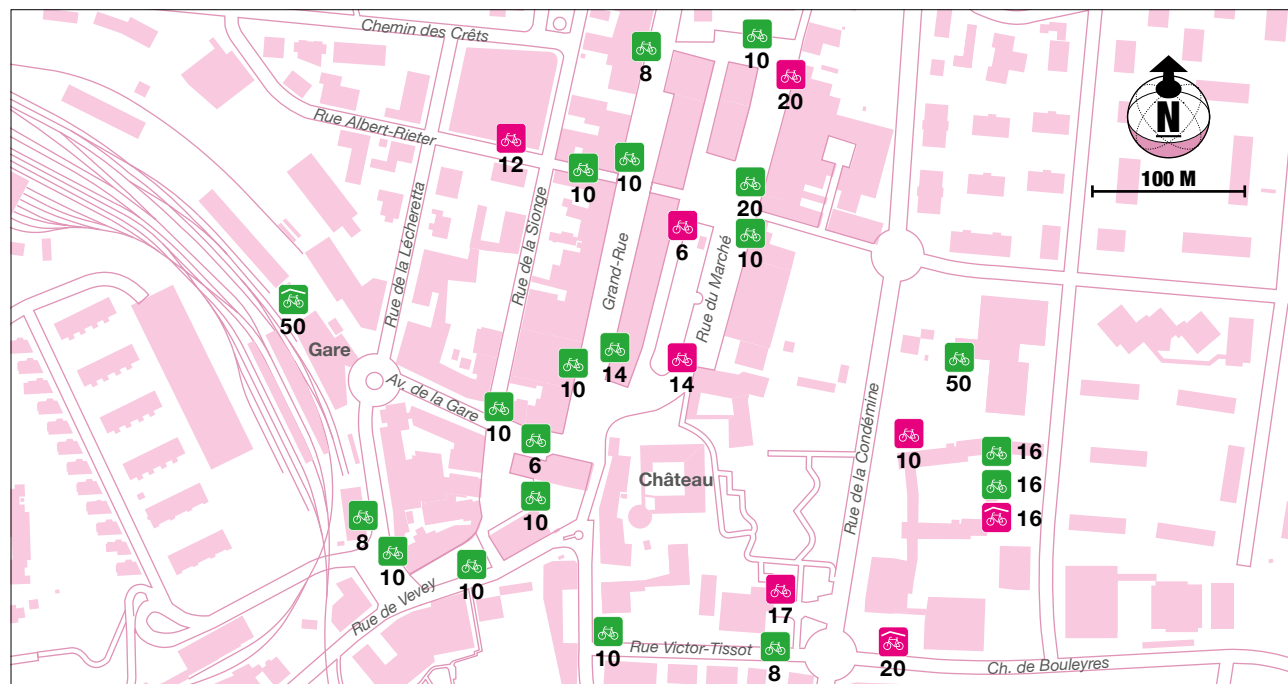


Développement de l'offre en stationnement pour vélos

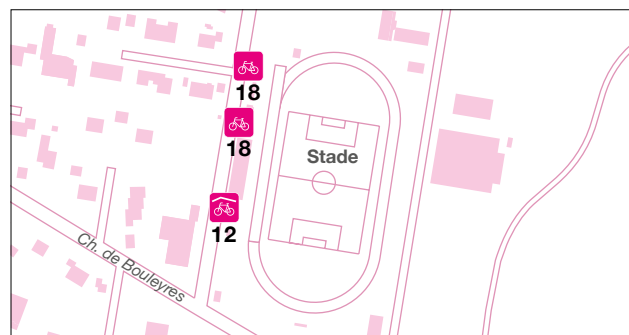
- Places existantes (couvertes / non couvertes)
- Amélioration ou création de places (couvertes / non couvertes)
- 10** Nombre de places



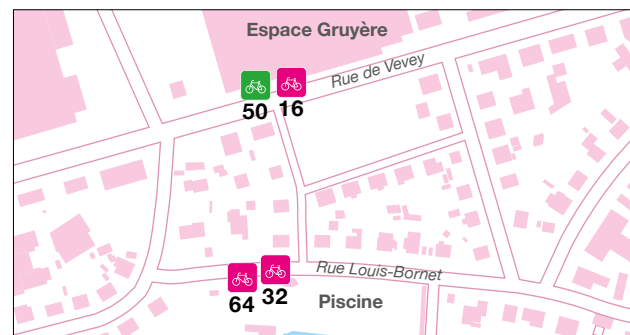
Centre-ville et école de la Condémine



Stade



Espace Gruyère et piscine



"Biodiversité

Biodiversité dans la vallée de la Trême

Le périmètre d'amélioration de la biodiversité dans la vallée de la Trême couvre une surface totale de près de 1400 hectares. Menées depuis 2008, toutes les interventions sylvicoles bénéficient à une faune et à une flore très larges.



La vallée de la Trême: une zone de biodiversité en constante amélioration

Dans la zone de biodiversité de la vallée de la Trême, communes et propriétaires ont pour objectif de favoriser la biodiversité déjà présente par plusieurs types de mesures. Après un peu plus de huit ans d'interventions, l'heure est venue d'en tirer un premier bilan, au niveau sylvicole, mais aussi au niveau de leurs effets sur la biodiversité.

Depuis 2001, le Service des forêts et de la faune du canton de Fribourg se penche de manière plus approfondie sur les habitats et sur la faune du massif forestier de la vallée de la Trême. Après un processus participatif de plusieurs années, en collaboration avec les communes concernées et les divers groupes d'intérêts privés et publics, un périmètre d'amélioration de la biodiversité dans la vallée de la Trême a été adopté en 2005.

Ce périmètre couvre une surface totale de près de 1400 hectares, à cheval sur les communes de Bulle, Châtel-Saint-Denis, Gruyères, Le Pâquier, Semsales, Vaulruz et Vuadens. Géographiquement, le secteur est délimité à l'ouest par la crête du Niremout et la Queue des Alpettes, au nord par le pâturage du Pâquier d'Amont et la

Petite Chia, à l'est par la Cuvigne et la crête de la Chia et au sud par la ligne Rathvel - Gros Plané.

Dans ce périmètre, communes et propriétaires ont pour objectif de favoriser la biodiversité déjà présente par plusieurs types de mesures. Celles-ci comprennent d'une part la limitation des dérangements afin de réduire les perturbations de la faune à un minimum. D'autre part, des interventions sylvicoles sont menées annuellement par les équipes forestières pour améliorer les qualités des biotopes nécessaires au développement de la faune.

Après un peu plus de huit ans d'interventions, l'heure est venue de tirer un premier bilan de ces mesures, que ce soit au niveau sylvicole, mais également au niveau de leurs effets sur la biodiversité dans la vallée de la Trême.

BILAN SYLVICOLE

Depuis 2008, date des premières interventions, plus de 205 hectares ont été traités. Ces interventions sylvicoles visent à réduire la densité, à étager et à ouvrir les peuplements à la lumière, tout en préservant çà et là des îlots de vieux bois et en favorisant le mélange des essences diverses, comme les feuillus. Ces interventions permettent de favoriser le développement des plantes nécessaires à l'alimentation et à la survie des espèces avicoles, notamment les sorbiers, les saules, les églantiers, les framboisiers et les myrtilliers.

Il est à relever que ces interventions font l'objet d'un soutien financier de la Confédération et du



Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA170125).

canton de Fribourg, à hauteur d'un montant de 8000 francs par hectare, le solde étant pris en charge par les communes partenaires.

BILAN FAUNISTIQUE

Toutes ces interventions bénéficient à une faune et à une flore très larges. Dans le cas de la vallée de la Trême, plusieurs espèces avicoles constituent les espèces cibles, sur la base desquelles le bilan des interventions peut être évalué. Il s'agit de la chevêchette d'Europe, la chouette de Tengmalm, le pic tridactyle, la gélinotte des bois ou encore le tétras-lyre.

Nous ne disposons malheureusement que de peu de données sur l'abondance de ces espèces avant le début des interventions sylvicoles. Il est donc encore un peu tôt pour juger de l'évolution de ces populations à la suite de ces interventions. Pourtant, les premières observations systématiques réalisées en 2012 par plusieurs naturalistes habitués à la région sont, pour la plupart de ces espèces, très encourageantes, puisque toutes les

espèces cibles sont présentes dans l'un ou l'autre des secteurs de la zone de biodiversité.

Autre espèce importante de ce genre de forêt, la bécasse des bois a également été relevée à plusieurs endroits, voire même en abondance élevée, témoignant ainsi de l'attractivité de ces massifs.

Les premières observations démontrent toutefois le besoin de poursuivre les efforts consentis à ce jour. En effet, et à l'exemple de la Gélinotte des bois, les surfaces dévastées par l'ouragan *Lothar* de décembre 1999 commencent à se fermer et pourraient perdre en attractivité pour cette espèce si les interventions n'étaient pas poursuivies. De même, il manque encore suffisamment de bois mort sur pied ou au sol pour assurer le développement de la plupart de ces espèces.

Partant de ce constat, les interventions devront se concentrer sur l'éclaircie des peuplements serrés au stade des perchis et des jeunes futaies et préserver un nombre plus

élevé de vieux arbres sur pied, présentant un potentiel d'abriter des cavités, tout comme la préservation de surfaces dégagées permettant le développement d'une strate herbacée et arbustive riche, nécessaires à l'alimentation de ces espèces.

Si les premières observations de 2012 ont servi à établir une sorte d'état zéro, il est désormais possible de relever l'évolution de ces populations. Pour cela, un programme de suivi systématique de ces espèces a été établi par le Service des forêts et de la faune, permettant de suivre l'évolution de ces populations par comparaison au fil des années. Partant d'un intervalle moyen de quatre ans, ces évaluations se baseront sur diverses méthodes d'observation, telles que les activités de chant, des transects diurnes ou des indices particuliers, comme les traces, les lieux de nidification ou encore les crottes.

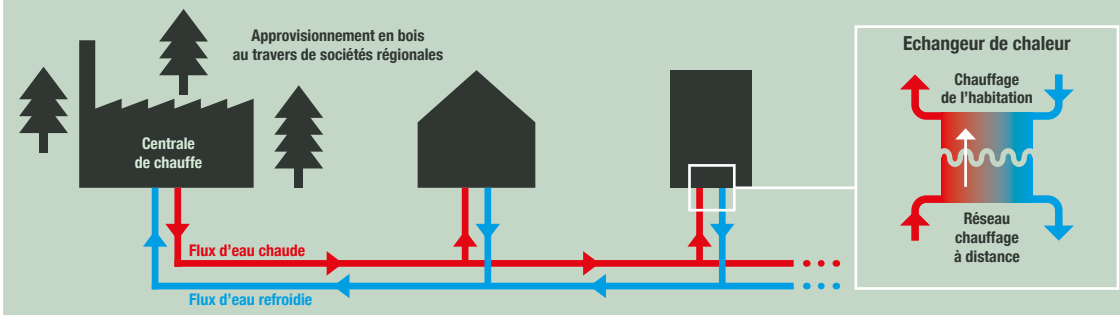
Geosud SA, Jean-Cyril Favre, ingénieur forestier EPF



"Bulle verte"

Le déploiement du réseau de chauffage à distance va bon train

Depuis 2004, les Bullois ont la possibilité de se chauffer de manière écologique grâce au réseau de chauffage à distance (CAD) de Gruyère Energie SA. Si le déploiement du réseau CAD va bon train, il est prévu que son développement soit constant. Le point sur la situation actuelle et à venir.



Le réseau de chauffage à distance continue sa rapide expansion

Avec quelque 110 km de conduites et plus de 670 bâtiments raccordés, le réseau de chauffage à distance (CAD) de Gruyère Energie SA (GESA) continue à rapidement se déployer. Eclairage sur la situation actuelle et à venir.

L'eau. Le feu. Si ces éléments semblent, pour beaucoup, loin des considérations du quotidien, il n'en demeure pas moins qu'ils sont indispensables à une technologie contribuant au confort de milliers de Bullois. En effet, depuis 2004, ils ont la possibilité de se chauffer de manière écologique grâce au réseau de chauffage à distance de GESA.

La construction d'une cinquième centrale de chauffe venant compléter le réseau qui disposait jusqu'ici des centrales de Pâla, Palud, CO2 (La Tour-de-Trême) et Riaz permet de diversifier les agents énergétiques tout en gardant une forte proportion d'énergie renouvelable. Sise dans la zone industrielle de Planchy, elle a été mise en fonction à la fin de l'année 2016 et est le fruit d'un partenariat entre GESA et Liebherr Machines Bulle SA. En effet, des synergies ont été trouvées entre les deux entreprises pour récupérer les rejets thermiques issus de l'activité de Liebherr Machines Bulle SA et les valoriser. A ce titre, la population est invitée à venir découvrir ce principe novateur d'échange de chaleur lors du Comptoir gruérien qui se tiendra du 27 octobre au 5 novembre 2017.

Sixième centrale en projet

Si le déploiement du réseau CAD va bon train, il est prévu que son développement soit constant. En ce sens, une sixième centrale pourrait prochainement voir le jour dans la zone de Pra Bosson à La Tour-de-Trême. Au final, et avec de telles infrastructures, GESA entend doubler, d'ici à dix ans, la production thermique actuelle de 80 GWh.

L'utilisateur final se verra en outre proposer des nouveautés. La première est en lien avec la tarifica-

tion. Une grille entièrement revue fera son apparition début 2018 avec la possibilité de choisir son mix énergétique. En d'autres termes, le client aura le choix d'une énergie thermique provenant majoritairement ou intégralement de sources renouvelables. La seconde nouveauté sera l'accès gratuit à un cadastre interactif permettant de découvrir entre autres si son logement est susceptible d'être raccordé, mais aussi de prendre connaissance des coûts liés à une telle installation. Cet outil, prochainement en ligne, rappelle le cadastre solaire présenté dans *Le bulletin* N° 27 de juin 2016 (www.gruyere-energie.ch/cadastre-solaire).

QU'EST-CE QUE LE CHAUFFAGE À DISTANCE?

Il s'agit d'un système écologique produisant de la chaleur de manière centralisée. Cette dernière est ensuite distribuée dans un rayon déterminé en vue de garantir l'approvisionnement en chauffage et en eau chaude sanitaire à tout type d'utilisateur.

Concrètement, il s'agit d'une boucle de distribution d'eau chaude alimentée par des centrales de production de chaleur. L'eau est portée à une température de près de 100°C avant d'être acheminée au travers d'un réseau souterrain de conduites isolées vers les bâtiments raccordés.

Une fois arrivée à destination, l'eau traverse un échangeur de chaleur et libère l'énergie nécessaire au chauffage du bâtiment. Après ce transfert d'énergie, l'eau partiellement refroidie retourne vers les centrales de chauffe pour un nouveau cycle.

LE CAD DE GESA EN QUELQUES CHIFFRES

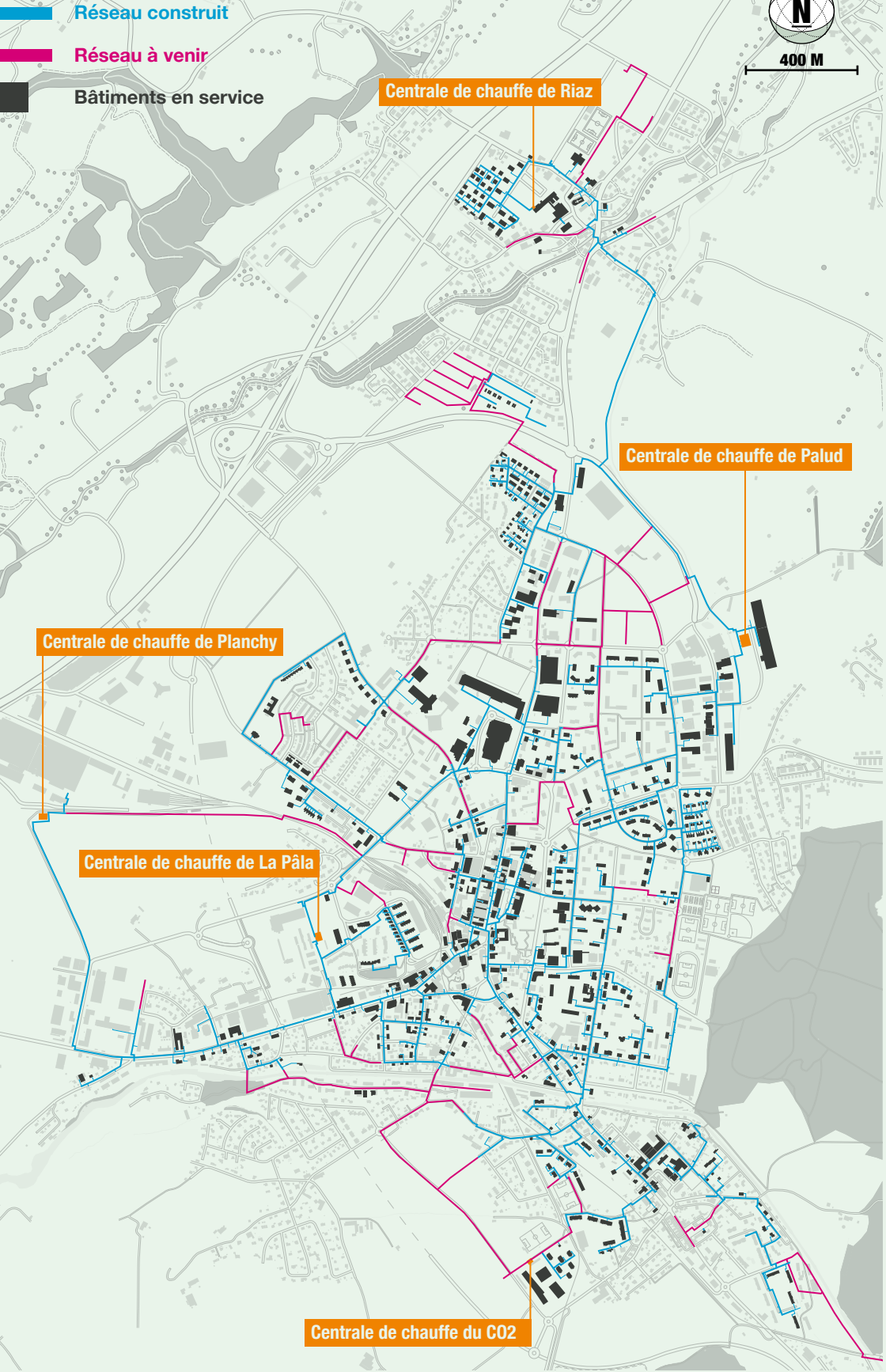
Distribution énergétique de l'ordre de 80 GWh

Alimentation à plus de 80% par le biais d'énergie renouvelable

Plus de 670 bâtiments raccordés

8,2 millions de litres de mazout économisés grâce au CAD en 2016 (soit 23000 tonnes de CO₂)

Développement du réseau CAD



"Actualités

Seniors et transports publics

La mobilité se développe à un rythme élevé et le risque que les seniors perdent le contact avec les nouvelles réalités des transports publics est grand. Pour y remédier, un cours «être et rester mobile» est proposé à Bulle le jeudi 31 août 2017.

10

Mobilité électrique

En association avec Gruyère Energie SA (GESA), la Ville de Bulle a installé une borne de recharge publique pour les véhicules électriques à la Grand-Rue. Il s'agit de la deuxième borne en libre accès sur le territoire bullois, après celle mise en service en 2015 à la rue de l'Etang.

11

Du changement au Législatif

Le socialiste Nicolas Demierre a démissionné du Conseil général de la Ville de Bulle avec effet au 31 mars 2017. Il a été remplacé par Carole Fritschi, deuxième des viennent-ensuite de la liste PS lors des élections communales de février 2016.



Festivals et animations

Marché folklorique

L'été est de retour et, avec lui, le traditionnel Marché folklorique de Bulle, qui prendra ses aises dans le chef-lieu grüérien les jours des mois de juillet et d'août.

Ainsi, le centre-ville sera fermé à la circulation les 6, 13, 20, 27 juillet ainsi que les 3, 10, 17 et 24 août 2017.

Bulle jazz festival

Le jazz prend ses quartiers d'été au centre-ville de Bulle les vendredi 30 juin et samedi 1^{er} juillet 2017. Au programme de la 14^e édition du New Orleans meets Bulle: des concerts – gratuits – dans la cour du château et sur l'esplanade de la place du Marché, ainsi que deux soirées dédiées aux amateurs de boogie-woogie au Buro. De plus, des street marching bands défilent dans les rues le vendredi dès 18 h 30 et le samedi dès 16 h.

Infos

www.bullejazz.ch

Les Francomanias

Trois scènes, trois lieux – l'Hôtel de Ville, la cour du château et la place du Marché – plus de 25 concerts sur trois jours et une programmation variée allant de l'electro au hip-hop en passant par la chanson française, la pop et le rock: les Francomanias 2017 animeront le centre-ville de Bulle du 30 août au 2 septembre. Pour la deuxième année consécutive, le Service de la jeunesse de la Ville de Bulle s'associe aux Francomanias pour mettre en place des ateliers pour les enfants et les jeunes tout au long du festival.

Infos

www.francomanias.ch

Santé

Prestations médicosociales de soutien et de prévention



Route St-Nicolas-de-Flüe 2, C.P. 96, 1705 Fribourg
info@liguessante-fr.ch
www.liguessante-fr.ch
Tél. 026 426 02 66



+ Ligue fribourgeoise contre le cancer

Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches. Activités d'information et de prévention. Registre des tumeurs.

info@liguecancer-fr.ch
www.liguecancer-fr.ch
Tél. 026 426 02 90



+ diabètefribourg

Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques. Activités d'information et de prévention.

info@diabeteufribourg.ch
www.diabeteufribourg.ch
Tél. 026 426 02 80



+ Ligue pulmonaire fribourgeoise

Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires. Remise des appareils respiratoires. Activités d'information et de prévention.

info@liguepulmonaire-fr.ch
www.liguepulmonaire-fr.ch
Tél. 026 426 02 70



+ CIPRET Centre de prévention du tabagisme

Campagnes de prévention, aide à l'arrêt.

info@cipretfribourg.ch
www.cipretfribourg.ch
Tél. 026 425 54 10



+ Centre de dépistage du cancer du sein

La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans. Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein.

depistage@liguessante-fr.ch
www.liguecancer-fr.ch
Tél. 026 425 54 00



+ Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Soutien, orientation, conseil lors de situations de maladie grave, pour les personnes concernées, les bénévoles, les professionnels.

voltigo@liguessante-fr.ch
www.liguecancer-fr.ch
Tél. 026 426 00 00



+ Information - prévention

Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité. Programme «santé en entreprise».

info@liguessante-fr.ch
www.liguessante-fr.ch
Tél. 026 426 02 66



Pro Senectute

Rester mobile à tout âge... avec les transports publics

Un cours «être et rester mobile» sera organisé à Bulle le jeudi 31 août 2017, de 13 h 30 à 17 h, à la Résidence du Marché (rue du Marché 10). Au menu de cette formation destinée aux seniors et soutenue par la Ville de Bulle: mieux comprendre les différentes offres de transports publics de la région, se sentir en sécurité comme piéton et être à l'aise avec les automates à billets ainsi que le système tarifaire.

La mobilité se développe à un rythme élevé et le risque que les seniors perdent le contact avec les nouvelles réalités des transports publics est grand. Les automates à billets avec écran tactile, le système de communauté tarifaire, l'orientation en gare et le sentiment d'insécurité dans l'espace public peuvent constituer des obstacles parfois infranchissables.

Le cours «être et rester mobile» permet aux participants(es) d'apprivoiser ces nouveautés afin de renforcer leur indépendance et leur autonomie. Durant un après-midi, les participants reçoivent un aperçu global de l'offre de billets et abonnements Frimobil, du fonctionnement des automates et des autres aspects liés à la mobilité (santé, sécurité, marche à pied, etc.).

Les cours «être et rester mobile» sont organisés dans toute la Suisse et rencontrent un succès grandissant. Ils sont rendus possibles grâce au soutien de nombreux partenaires nationaux et régionaux.

Infos

Participation gratuite!
Inscription obligatoire jusqu'au jeudi 17 août 2017 auprès de:
Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18, C.P. 169, 1705 Fribourg
Tél. 026 347 12 40
www.fr.pro-senectute.ch



Mobilité électrique

Une borne de recharge à la Grand-Rue

En collaboration avec Gruyère Energie SA (GESA), la Ville de Bulle a installé une borne de recharge publique pour les véhicules électriques à la Grand-Rue.

Disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et simultanément pour deux véhicules, il s'agit de la deuxième borne en libre accès sur le territoire bullois, après celle mise en service en 2015 à la rue de l'Étang. La ville de Bulle est ainsi intégrée au plus grand réseau intelligent de bornes publiques de recharge de Suisse, qui compte plus de 300 installations sur l'ensemble du territoire national.

Accessible facilement

Installée en plein cœur de Bulle, à proximité des commerces, la borne de recharge de la Grand-Rue, d'une puissance de 22 kW, est disponible en tout temps depuis la fin du mois de mai. Deux places de recharge ont été spécialement aménagées, sans suppression de place de stationnement existante, et sont réservées exclusivement et gratuitement aux véhicules utilisant la borne électrique.

Pour recharger son véhicule, il suffit d'utiliser sa carte de membre du réseau Move (disponible auprès de Gruyère Energie SA, GESA) ou, si on n'est pas abonné, de payer par SMS via son téléphone portable. Une ou deux heures permettent de recharger une grande partie, sinon la totalité de ses batteries, raison pour laquelle le stationnement est limité à 2 heures.

Electricité propre

L'énergie qui alimente la borne électrique est entièrement d'origine renouvelable, hydraulique et solaire. L'électricité produite en Suisse est fournie par GESA. La Ville de Bulle souhaite ainsi s'engager sur le long terme en faveur d'une mobilité respectueuse de l'environnement. Cette démarche est d'ailleurs parfaitement en ligne avec les objectifs énergétiques nationaux (Stratégie énergétique 2050) et s'inscrit dans le cadre du plan d'actions communal des programmes Cité de l'énergie et Société à 2000 watts.

Education

Bulle commune partenaire de l'éducation

La Ville de Bulle s'est vu remettre par l'Association pour l'éducation familiale le label «Commune partenaire de l'éducation 2017». Cette reconnaissance salue le soutien financier et l'engagement de la commune en faveur de l'éducation des jeunes enfants et de leurs familles.

Depuis 1998, le dispositif fribourgeois d'Éducation familiale (www.educationfamiliale.ch) propose dans tout le canton son accompagnement et son soutien aux familles et à toute personne concernée par l'éducation d'enfants de 0 à 7 ans.

Qualité de vie

Devenez agent sympa!



Participer activement à l'amélioration de la qualité de vie à Bulle, c'est possible! En s'associant à l'espace de formation L'Etrier, la commission Bulle Sympa propose une formation d'agent de promotion de la qualité de vie.

Cette formation s'adresse à tout(e) habitant(e) de la commune! Avec beaucoup ou peu d'expérience, depuis longtemps ou récemment installé(e), femme ou homme, de toute culture, de toute origine, de toute génération, travaillant ou non, de toute profession... Avec l'envie d'apprendre, une belle motivation d'être en lien avec les habitants(es) et la volonté de faire vivre l'esprit «sympa».

Les thématiques abordées sont l'éthique de travail, l'autorité et le pouvoir, la créativité, les cadres et les repères, la tolérance et l'ouverture, aller vers l'autre, les activités et la sécurité, la responsabilité et, enfin, le droit et les assurances. De manière plus spécifique, le cursus évoque également l'estime de soi, la construction de la personnalité, l'attitude responsable, le regard positif, être un agent «relais», la gestion des conflits et des comportements agressifs ou encore la pluriculturalité, les codes sociaux ou l'intégration.

Si vous souhaitez devenir agent ou agente de promotion de la qualité de vie, vous pouvez contacter:

Infos

Commission Bulle Sympa
Grand-Rue 7, 1630 Bulle
Tél. 026 919 18 07 ou 079 151 17 57
bullesympa@bulle.ch

Dates pour la formation 2017

Participez à la séance d'information qui se déroulera le jeudi 14 septembre 2017 à 19 heures à la Résidence du Marché, à Bulle (rue du Marché 10). Bulle Sympa vous présentera la formation et répondra à vos questions. Vous pourrez alors vous inscrire pour les dates suivantes:

Vendredi 06.10.2017	19 h - 22 h 00
Samedi 07.10.2017	9 h - 16 h 30
Jeudi 12.10.2017	19 h - 22 h 00
Samedi 28.10.2017	9 h - 16 h 30
Samedi 11.11.2017	9 h - 16 h 30
Samedi 25.11.2017	9 h - 18 h 30
Samedi 02.12.2017	Dès 15 h

2^e Prix jeunesse et famille

La Ville de Bulle, en collaboration avec la Commission jeunesse et famille, lance son deuxième «Prix jeunesse et famille». Objectif: récompenser et valoriser l'engagement ou l'émergence d'un projet futur en faveur des générations jeunes ou moins jeunes qui viennent d'ici ou d'ailleurs. Ce prix s'adresse aux associations et individus basés sur le territoire communal. Les associations ou personnes peuvent présenter une de leurs activités ou un projet qu'elles souhaitent concrétiser et ayant un impact positif sur l'environnement en faveur de la jeunesse et de la famille. Le lauréat se verra décerner un prix d'une valeur de 1000 francs. Dépôt des candidatures jusqu'au 1^{er} septembre 2017.

Infos

www.bulle.ch > Actualités communales
> Prix jeunesse et famille



Jusqu'au 13 août 2017

Meringue light Camille von Deschwanden

Camille von Deschwanden s'est faite ambassadrice de la meringue. Elle l'a rendue lumineuse et prise en photo, dans les villes et des lieux emblématiques. Ces selfies introduisent l'exposition. L'artiste revisite ensuite les bulles et les rondeurs de la meringue avec de la fibre optique, nouée en une immense dentelle. Sous cette monumentale installation, le visiteur peut ressentir – et même mesurer – les effets sur son propre corps de cette œuvre lumineuse et sonore.

Jusqu'au 6 août 2017

Photographies de Noël Aeby

Noël Aeby propose une sélection d'images parmi les milliers de photographies qu'il a réalisées tout au long de sa carrière. Exposées pour la première fois au Musée gruérien, ses vues de la Gruyère et d'ailleurs révèlent une maîtrise et une sensibilité hors du commun.

26 août 2017 – mars 2018

Trésors des collections: photographie en relief

L'histoire de la 3D illustrée par des photographes fribourgeois: Simon Glasson, Pierre Joseph-Rossier et Rodolphe de Boccard.

23 septembre 2017 – 26 novembre 2017

#tradifri | Traditions vivantes en images

Les traditions du canton de Fribourg revisitées par des photographes contemporains.

Archives

Indemnisation des enfants placés jusqu'en 1981

La loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2017. Cette loi permet aux victimes de mesure de coercition et/ou de placements extrafamiliaux de déposer une demande d'indemnité auprès de la Confédération. Le délai pour le dépôt des demandes d'indemnisation est fixé au 31 mars 2018. Les victimes ont une année pour réunir les preuves et faire leur demande d'indemnisation. Seule la Confédération verse les indemnités aux victimes, indemnités qui s'élèveront entre 20 000 francs et 25 000 francs.

Le Centre LAVI (tél. 026 305 15 80) et les Archives de l'Etat de Fribourg (tél. 026 305 12 70; e-mail: ArchivesEtat@fr.ch) accompagnent les victimes dans leur démarche. Celles qui ont été placées à l'hospice de Bulle ou dans une famille bulloise peuvent aussi s'adresser aux Archives de la Ville de Bulle (tél. 026 919 18 36; e-mail: archives@bulle.ch).

"Intégration

Apprendre les bases du français en plein air

Du 12 juillet au 24 août, le parc du Cabalet se muera deux soirs par semaine en lieu d'apprentissage du français. En collaboration avec l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, la Ville de Bulle offrira des cours gratuits destinés aux non-francophones désireux d'acquérir les connaissances de base de la langue de Molière.

Jeu: découvrez le lieu de la photo mystère

Découvrez le lieu de la photo mystère et gagnez un prix de 50 francs. La dernière photo mystère (Le bulletin N° 28, décembre 2016) était celle de la chapelle de Taillemau, à Bulle.



Améliorer ses compétences: des cours gratuits de français au parc du Cabalet

En collaboration avec l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, la Ville de Bulle offrira des cours gratuits de français en plein air, du 12 juillet au 24 août. Destinés aux non-francophones désireux d'acquérir les connaissances de base en français, les cours se tiendront les mercredis et jeudis, de 17 h à 18 h 30, au parc du Cabalet.

Acquérir les connaissances de base en français en plein air, dans un cadre informel et au rythme choisi par les participants. Tel est le concept proposé cet été par l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et la Ville de Bulle, qui offriront des cours gratuits de français au parc du Cabalet durant la période des vacances scolaires. Mise sur pied pour la première fois dans le chef-lieu gruérien, cette initiative pour le moins originale a déjà fait ses preuves dans plusieurs autres villes romandes, dont Fribourg.

Dispensés du 12 juillet au 24 août, les mercredis et jeudis de 17 h à 18 h 30, les cours s'adressent aux non-francophones souhaitant acquérir les connaissances de base de la langue de Molière. En suivant un ou plusieurs cours, les participants pourront améliorer

leurs compétences communicationnelles en français, renforcer leur confiance en eux dans la pratique de la langue et acquérir davantage d'autonomie dans leur vie quotidienne. Autant de facteurs permettant de favoriser leur intégration. Autre objectif des cours: créer un lien entre les participants et avec les autres usagers du parc.

COURS AXÉS SUR LA VIE PRATIQUE

Les cours ne seront pas une ode à la grammaire, mais seront axés

Les cours s'adressent aux non-francophones souhaitant acquérir les connaissances de base en français.



sur l'oral et la vie pratique (faire les courses, se rendre chez le médecin, etc.). Ils seront donnés en fonction des attentes et du niveau des participants, répartis en deux groupes. De tels cours pourront également leur donner l'envie de rejoindre un cours de français plus «classique». Par ailleurs, des feuillets d'informations sur différentes offres de prestations (cours de langue, cours d'intégration, informations sur diverses associations) seront disponibles sur place.

Les familles seront les bienvenues au parc du Cabalet. Afin de permettre à toutes les personnes intéressées de participer aux cours, un encadrement des enfants de 2 à 10 ans sera en effet assuré par des éducatrices, à proximité de leurs parents. Pour participer à un ou plusieurs cours, il suffira de s'ins-

crire directement sur place auprès des formateurs, dès 16 h 30. A noter qu'il est possible de suivre un ou plusieurs cours, sans obligation de présence répétée. En cas de pluie, les cours seront annulés; un numéro de téléphone (hotline) sera mis à disposition en cas d'incertitude liée à la météo.

Organisé en collaboration avec le Secrétariat à l'intégration de la Ville de Bulle, le projet bénéficie du soutien de la commune, de Bulle Sympa, de l'association Stop Violence en Gruyère et du Service de l'action sociale du canton de Fribourg.

Infos

OSEO Fribourg
Tél. 026 347 15 77
office@oseo-fr.ch
www.oseo-fr.ch

Fête des voisins

Autre manifestation favorisant l'intégration et la cohésion sociale, la Fête des voisins a vécu sa première édition, le vendredi 19 mai dernier à Bulle et à La Tour-de-Trême. La Ville de Bulle et son Secrétariat à l'intégration remercient tous les habitants qui ont choisi d'organiser leur fête de quartier à l'enseigne de la Fête des voisins et leur donnent rendez-vous l'année prochaine à la même période.

Un Festival des soupes sous les Halles

Durant les prochaines fêtes de fin d'année, les Halles se transformeront en lieu de rencontre pour toutes les couches de la population, à commencer par les personnes seules ou défavorisées. A l'instigation de Bulle Sympa, l'espace accueillera son premier Festival des soupes, du 20 au 25 décembre 2017 (de 17 h 30 à 22 h), dans le prolongement du Marché de Noël des artisans bullois.

Chaque soir, sur le modèle du Festival de soupes existant en ville de Fribourg, une soupe (gratuite) sera préparée et servie par des bénévoles ou des associations. Axées sur l'échange, le partage et la convivialité, ces soirées seront émaillées d'une animation musicale.

Infos

L'Association Festival des soupes est à la recherche de bénévoles pour les six soirées au programme.

Marie-France.RothPasquier@bulle.ch

Concours

Photo mystère du Bulletin

Le bulletin vous propose à chaque nouvelle édition une photo mystère. Cette fois-ci, il faut trouver le lieu photographié. Le gagnant ou la gagnante sera averti(e) personnellement. Prix: 50 francs.

M^{me} Madeleine Tornare, à Bulle, a gagné le concours de la dernière édition après tirage au sort. Il s'agissait de la chapelle de Taillemau, à Bulle.

Envoyez le talon-réponse rempli à
Ville de Bulle, Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle
bulletin@bulle.ch

Nom/prénom:

Adresse:

Réponse:

